



Service de l'Action Sociale  
AA/EB  
N°2019 - 023

## ARRETE DU MAIRE

PRIS LE / 7 JUIN 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190607-SOC2019AR023-A

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2019



### OBJET : FERMETURE ANNUELLE DE LA HALTE-GARDERIE

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur de la halte-garderie approuvé par délibération du 20 décembre 2012,

CONSIDERANT le faible taux de fréquentation de la halte-garderie au mois d'août,

### ARRETE

**Article 1 :** La halte-garderie sera fermée du lundi 5 août au soir au vendredi 23 août 2019 inclus. Elle ouvrira ses portes le lundi 26 août 2019 au matin.

**Article 2 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental



Luc STREHAIANO

Acte certifié exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT.

Le / 7 JUIN 2019

*La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

